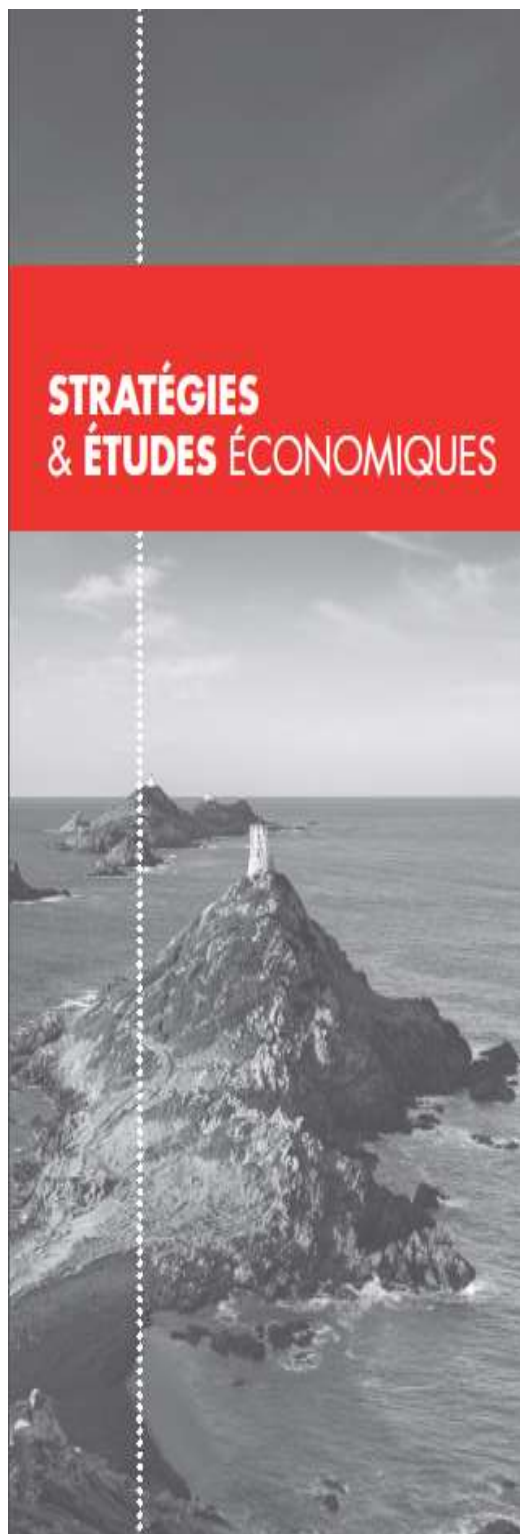




LA LETTRE ÉCO



L'édito de la semaine

- « Au-delà des générations, un autre monde »

Le Coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés n'aiment pas l'automne
- La dette publique française au-dessus des 110 % du PIB

Le Coin de la conjoncture

- L'épargne, la consommation, la covid-19 et la transition énergétique, un monde schizophrène
- Le retour de la démographie
- Industrie, pourquoi la France n'est pas l'Allemagne ?

C'est déjà hier

- Poursuite de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en août en France
- 3,3 millions de travailleurs indépendants en France
- Climat des affaires en France, un redressement qui s'émousse
- Emploi et activité, le poids des incertitudes
- Les bébés naissent en juillet
- Les entreprises font le plein de PGE

Le Coin des tendances

- « L'âge de pierre n'a pas pris fin faute de pierres, l'âge du pétrole ne prendra pas fin faute de pétrole » (Cheik Yamani)
- La concurrence n'a pas de prix

Le Coin des graphiques

- La téléconsultation ne remplace pas le présentiel
- Plus de quatre cinquièmes des salariés à temps complet
- Les contrastes démographiques de l'Union européenne
- Lituanie, championne de l'enseignement supérieur

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques

L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

« Au-delà des générations, un autre monde »



Pendant des décennies, nous avons vécu avec comme repères 1945 et 1968, la Libération et le mouvement de mai. Durant plus de soixante ans, sur fond de croissance, les générations du baby-boom ont imposé un mode de vie par leur poids démographique. Étrangement sans réellement occuper le pouvoir. En France, seuls deux présidents, Nicolas Sarkozy et François Hollande, ont été les représentants au plus haut sommet de l'Etat de ces générations. Depuis les années 1960, les conflits intergénérationnels s'étaient fortement atténués avec la convergence des attitudes et des comportements. Nous partagions les mêmes vêtements, les mêmes musiques, les mêmes livres, les mêmes émissions. Les adultes se sont mis à singer les jeunes en devenant des adolescents. Les Stones pouvaient ainsi accueillir trois générations de publics et de fans. Maurice Chevalier ou Joséphine Baker n'avaient pas eu cette chance.

L'épidémie de covid-19 semble marquer une rupture et signaler le début d'une nouvelle bataille des générations, les jeunes étant accusés de mettre en danger leurs aînés en ne se protégeant pas eux-mêmes. Dans les faits, cette bataille a commencé bien avant le début de l'épidémie. Au niveau musical, le succès du rap se construit sur le rejet de la musique rock et de la variété. Les adolescents récusent de plus en plus le code vestimentaire des aînés comme en témoigne la polémique en cours dans les collèges. Les jeunes estiment que les aînés privilégient leur confort à leur détriment en leur léguant un monde dégradé et une montagne de dettes. L'avènement médiatique de Greta Thunberg comme messie du développement durable est tout un symbole. Par ailleurs les jeunes considèrent, à tort, qu'ils n'auront pas de retraite à cause des baby-boomers. Cette fracture générationnelle prend des formes différentes par rapport à celles du passé. Même si les manifestations pour le climat ont réuni des dizaines de milliers de jeunes, l'opposition est plus sourde, en phase avec une société qui est tout à la fois plus individualiste et communautariste. Les réseaux sociaux segmentent les populations en agglomérant des profils identiques. Les applications sont de moins en moins transgénérationnelles. Facebook est devenu un réseau pour adultes, les jeunes préférant TikTok, Snapchat, Askip ou Instagram. Les « digital nativ », qui vivent depuis leur prime enfance avec les outils numériques, représentent une part croissante des populations occidentales. Leur pouvoir d'influence est désormais majeur. Leur rapport au travail et à la vie en société diffère de plus en plus de celui des générations des années 1960/1980. S'ils représentent le cœur de la vie économique des pays, il n'en sont pas moins confrontés aux problèmes de l'insertion professionnelle et de l'accès au patrimoine. La précarité avec la multiplication des CDD, de l'intérim et le recours à des prestataires en lieu et place du salariat concernent en premier lieu les jeunes actifs de 20 à 35 ans. Le patrimoine est aujourd'hui détenu majoritairement par les plus de 55 ans. L'augmentation des prix de l'immobilier a profondément modifié en une vingtaine d'années les conditions de vie des jeunes avec la multiplication des colocations ou le maintien de l'hébergement chez les parents. Pour éviter une rupture qui serait préjudiciable à la bonne marche des sociétés, des solutions s'imposent tant en ce qui concerne l'organisation de la protection sociale ou la plus grande mobilité du capital.

Philippe Crevel

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 25 sept. 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 729,66	-4,99 %	5 978,06
Dow Jones	27 173,96	-1,75 %	28 538,44
Nasdaq	10 914,01	+1,12 %	8 972,60
Dax Allemand	12 469,20	-4,93 %	13 249,01
Footsie	5 842,67	-2,74 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3 137,06	-4,47 %	3 745,15
Nikkei 225	23 204,62	-0,67 %	23 656,62
Shanghai Composite	3 219,42	-3,47 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,255 %	-0,032 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,528 %	-0,042 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,653 %	-0,037 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1622	-1,84 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 859,610	-4,61 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	41,700	-3,20 %	66,300

Les marchés n'aiment pas l'automne

Avec l'arrivée des premiers frimas de l'automne, les investisseurs sont mus par le pessimisme. La multiplication des mesures restrictives afin de lutter contre l'épidémie et

les incertitudes liées à l'élection présidentielle américaine ont eu raison du moral déjà chancelant des acteurs des marchés « actions ».

Le CAC 40 a perdu près de 5 % en une semaine et termine à 4 729,66 points. Depuis le 1^{er} janvier, son recul atteint 20 %. Avec 16 000 cas de covid annoncés jeudi 24 septembre, la France bat record sur record en la matière. Le Premier ministre Jean Castex a prévenu jeudi soir sur France 2 que le gouvernement pourrait être contraint de reconfiner certaines zones si le nombre d'infections ne diminue pas dans les prochaines semaines. Aux Etats-Unis, les nouvelles ne sont guère plus favorables. Le nombre de personnes atteintes dépasse 7 millions, représentant environ 20% des cas signalés dans le monde. Sur le plan macroéconomique, les commandes américaines de biens durables ont augmenté de 0,4% en août aux Etats-Unis (+1,5% attendu après +11,7% en juillet), confortant ainsi le sentiment que la reprise sera lente face à la pandémie. Par ailleurs, la campagne présidentielle devient de plus en plus houleuse avec la crainte plus ou moins avérée d'un coup de force de la part du Président sortant. Dans ce contexte électrique, le projet démocrate de relance portant sur 22000 milliards de dollars a peu de chances d'être adopté par le Congrès.

Au-delà du CAC 40, tous les grands indices « actions » ont reculé cette semaine. Le Daxx allemand a cédé 4,93 %. En revanche, le Nasdaq, après plusieurs semaines difficiles, renoue avec la hausse avec un gain de 1,1 %.

La dette publique française au-dessus des 110 % du PIB

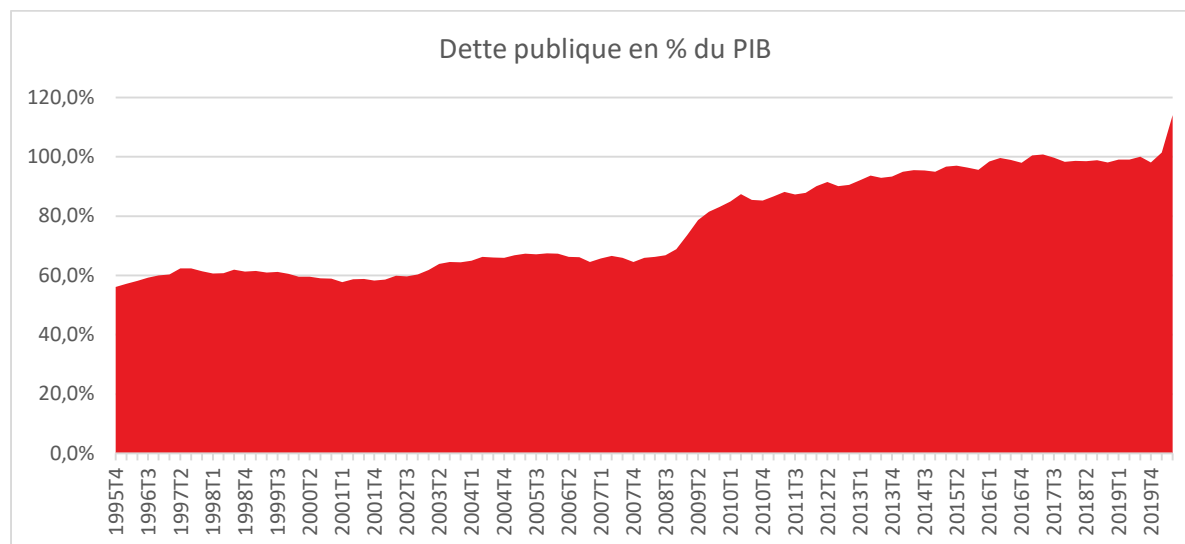
Avec la crise sanitaire amenant à une progression sans précédent des dépenses publiques, la dette publique française ne peut qu'augmenter à vive allure. Selon l'INSEE, elle a atteint 114,1 % à la fin du deuxième trimestre. Elle devrait s'élever à 120 % du PIB d'ici la fin de l'année.

Du premier au deuxième trimestre, la dette publique au sens de Maastricht a augmenté de 199 milliards d'euros pour s'établir à 2 638,3 milliards d'euros (+12,7 points de PIB). Cette hausse est la plus importante jamais enregistrée par l'INSEE. La dette publique nette augmente plus modérément (+105,8 milliards d'euros), et s'établit à 100,3 % du PIB.

Au deuxième trimestre, l'État est responsable de plus de la moitié de la hausse de la dette (+113,4 milliards d'euros). Cet endettement résulte de la hausse des dépenses d'interventions (chômage partiel notamment), ainsi que des reports d'imposition et de la contraction des recettes fiscales sous l'effet de la chute de l'activité économique. La progression de l'endettement de l'État s'accompagne d'une augmentation inédite de sa trésorerie de 69 milliards d'euros.

Les administrations de sécurité sociale ont accru leur endettement de près de 85 milliards d'euros. L'Acoss s'est endetté en un trimestre de 59 milliards d'euros, l'Unedic de 15,4 milliards d'euros et la Cades de 7,6 milliards d'euros. Les reports et annulations de cotisations ainsi qu'une partie du chômage partiel ont dû être financés par l'Acoss et l'Unedic. L'endettement de la Cades anticipe des reprises de dette de l'Acoss évaluées à 136 milliards d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette augmente plus faiblement, 2,7 milliards d'euros. Cette hausse est imputable essentiellement à la Société du Grand Paris (+2,3 milliards d'euros après 2,5 milliards d'euros au premier trimestre).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'épargne, la consommation, la covid-19 et la transition énergétique, un monde schizophrène

C'est bien connu, il y a trop ou pas assez d'épargne, mais jamais suffisamment. Avec la crise du coronavirus, les ménages et les entreprises ont accru leur effort d'épargne, de manière contrainte lors du confinement puis par précaution dans un second temps. Cette augmentation de l'épargne est jugée pernicieuse car elle affaiblirait durablement la demande intérieure. Constituée par crainte du chômage, des faillites et de la baisse des revenus, elle ne ferait qu'envenimer la situation.

Quatre mois après la fin des confinements, les ménages occidentaux ont repris le chemin de la consommation des biens qui a retrouvé son niveau d'avant crise ; en revanche celle liée aux services reste en retrait en lien avec les problèmes rencontrés par les activités touristiques et culturelles. Avec la réouverture des commerces, il n'y a pas eu de compensation des moindres dépenses réalisées durant le confinement. Les ménages ont conservé leur enveloppe d'épargne intacte voire ont continué à l'alimenter.

Avec la baisse des revenus générés par la crise, les ménages auraient pu puiser dans leur épargne ; or ce n'est pas le cas. La baisse des revenus en raison de l'intervention des Etats est relativement faible, limitant les besoins de trésorerie. Aux Etats-Unis, la crise a même provoqué une hausse des revenus des ménages les amenant à accroître leur effort d'épargne. Compte tenu du niveau élevé des incertitudes sanitaires, sociales, économiques et politiques, face à la prodigalité des pouvoirs publics, les ménages sont dubitatifs et, par voie de conséquence, prudents. Estimant qu'elle ne devrait pas être pérennisée, ils préfèrent mettre de l'argent de côté.

Le taux d'épargne était en progression avant même la crise sanitaire. Plusieurs facteurs structurels expliquent cette évolution. Le vieillissement démographique est le premier d'entre eux. Les générations se rapprochant de l'âge de départ à la retraite ont tendance à épargner davantage. A terme, le vieillissement est censé amener une baisse du taux d'épargne, les retraités directement ou indirectement via les fonds de pension étant censés vendre du patrimoine pour maintenir leur niveau de vie. Pour le moment, le décaissement n'a pas commencé. En France, les retraités sont épargnants nets jusqu'à 75 ans. Le maintien d'un fort taux d'épargne chez les plus de 65 ans est à la fois la conséquence de l'amélioration de leur niveau de vie ces quarante dernières années et d'une volonté d'accroître le niveau de son patrimoine. Le vieillissement devrait se poursuivre jusque dans les années 2050.

La baisse des taux d'intérêt devrait jouer en défaveur de l'épargne en raison de la diminution de son rendement. Or, le phénomène inverse est constaté. Les ménages ont tendance à accroître leur effort d'épargne afin de compenser la moindre rentabilité de cette dernière. Par ailleurs, l'augmentation du prix de l'immobilier les contraint à épargner davantage pour constituer leurs apports et pour rembourser le capital des emprunts immobiliers (ce remboursement constitue la principale composante du taux d'épargne, 9 % du revenu disponible brut sur 15 % au total au mois de décembre 2019).

L'augmentation des dépenses publiques s'accompagne fréquemment d'une montée de l'épargne. Cette corrélation peut apparaître à première vue étonnante. En effet, les dépenses publiques - en particulier dans la sphère sociale - sont un facteur de réduction de risques sociaux et devraient inciter les ménages bénéficiaires à consommer. Or, ceux-ci, implicitement, anticipent des relèvements d'impôt et augmentent ou estiment que les aides sociales cesseront à plus ou moins court terme. Sur ce point, après la crise des Gilets jaunes en 2019, le Gouvernement d'Edouard Philippe avait mis en œuvre un plan de soutien de 17 milliards d'euros ciblé sur les ménages à revenus modestes ou moyens qui indiquaient n'avoir pas les moyens pour acheter des biens de première nécessité. Ces 17 milliards d'euros ne se sont nullement retrouvés dans les chiffres de la consommation ; en revanche, ils ont contribué à la l'augmentation de la collecte du Livret A.

La précarité accrue des relations professionnelles avec la montée du travail à temps partiel, des contrats à durée déterminée et de l'auto-entrepreneuriat conduit les ménages à épargner des montants supérieurs. La succession de crises depuis une vingtaine d'année accentue cette tendance. En France, le chômage sur longue période est proche de 10 % depuis une vingtaine d'années.

La défiance dans l'avenir constitue un moteur important de l'épargne de précaution. Un climat anxiogène est évidemment défavorable à la consommation et à l'épargne de long terme. Les ménages doivent actuellement faire face à une crise sanitaire, économique et environnementale. D'un côté, ils sont supposés consommer plus pour relancer l'économie, de l'autre, ils sont appelés à limiter leur empreinte carbone en consommant moins, et tout cela dans un contexte d'incertitude total.

Le retour de la démographie

L'économie est avant tout une question démographique. Les pays ayant une forte proportion de jeunes actifs, si possible bien formés, ont des taux de croissance supérieurs à ceux dont la population est plus âgée. Le baby-boom en Europe a porté la croissance jusque dans les années 1980. La Chine a pu compter sur l'augmentation de sa population active jusqu'à maintenant. A contrario, le vieillissement en cours devrait réduire la croissance dans de nombreuses zones géographiques. Il pourrait générer d'importants changements dans les rapports de force économique.

Le vieillissement qui se matérialise notamment par une diminution de la taille de la population active, une augmentation du nombre de retraités et une élévation de l'âge moyen des habitants, concerne depuis une vingtaine d'années, le Japon, la Russie et l'Europe de l'Est. Dans les prochaines années, l'Europe occidentale, la Chine et l'Amérique latine seront également concernées. Au Japon, les plus de 65 ans représenteront, 35 % de la population totale en 2040 (contre 16 % en 2000 et 30 % en 2020). Pour l'Union Européenne, cette proportion passera de 20 à 30 % de 2020 à 2040 (ce taux était de 15 % en 2000). La Chine qui ne comptait que 5 % de plus de 65 ans au sein de la population en 2000 verra ce taux atteindre 25 % en 2040.

Certains pays ou régions, comme les Etats-Unis, l'Inde ou l'Afrique, sont nettement moins affectés. De 2000 à 2040, la proportion de plus de 65 ans au sein de la population active passera de 12 à 21 % aux Etats-Unis, de 4 à 11 % en Inde et de 3 à 5 % en Afrique. Que ce soit aux Etats-Unis, en Afrique ou en Inde, la population active continuera d'augmenter à la différence de l'Europe ou de l'Asie.

Un vieillissement de la population s'accompagne d'une baisse de la croissance potentielle. Ce point est souvent mis en avant en ce qui concerne l'Italie qui connaît une forte dégradation de sa démographie avec un des plus faibles taux de fécondité à l'échelle mondiale.

Cette diminution de la croissance potentielle s'exprime notamment par la baisse de la productivité par tête. Au Japon, en Russie, en Europe mais aussi en Chine, cette productivité décline plus vite que dans les pays en croissance démographique.

Jusqu'à maintenant, il était admis que le vieillissement démographique était inflationniste. L'augmentation du nombre de retraités qui sont des consommateurs non producteurs par rapport aux actifs est supposée faire apparaître un excès de demande de biens et services. Par ailleurs, les retraités sont censés consommer plus de services (dont les prix augmentent plus vite que ceux des biens) que les actifs. Or, que ce soit au Japon ou en Europe, le vieillissement ne se traduit pas par un surcroît d'inflation. La demande intérieure augmente faiblement, pénalisée par le fait que les retraités continuent à épargner. Par ailleurs, l'époque est à la désinflation en raison de la mondialisation et de la digitalisation des activités. Avec l'augmentation rapide du nombre de retraités, certains experts estiment qu'un processus de désépargne est incontournable, ce qui remettrait d'actualité le caractère inflationniste du vieillissement. Cette désépargne sera imputable aux fonds de pension qui devront verser un nombre croissant de pensions. Par ailleurs, en raison des réformes engagées par les pouvoirs publics ces dernières années, le niveau de vie des retraités devrait baisser, les conduisant à puiser dans leur patrimoine. Enfin, la diminution du nombre d'actifs entraînera un accroissement des déficits de la

balance des paiements courants des Etats concernés par le vieillissement. La résorption de ce déficit passera par la vente d'actifs financiers et immobiliers.

Le vieillissement aura également des conséquences sur les rapports de force internationaux. Les pays enregistrant des gains démographiques, comme les Etats-Unis ou l'Inde, se renforceront au détriment des autres, à commencer par le Japon, l'Europe et la Chine. Ces trois derniers espaces économiques devront trouver des relais de croissance en optant pour une robotisation poussée ou faire appel à de la main d'œuvre immigrée. La question du décollage économique de l'Afrique sera cruciale tant pour réguler les flux migratoires que pour constituer un nouveau pôle de croissance.

Industrie, pourquoi la France n'est pas l'Allemagne ?

Depuis le début des années 2000, à la différence de l'Allemagne, la France enregistre d'importantes pertes de parts de marché à l'exportation et une diminution du poids de son industrie, au point qu'en vingt ans l'écart entre les deux pays est devenu conséquent. Avec la crise sanitaire en cours, la France est en situation de fragilité. Elle ne peut plus compter sur les recettes issues du tourisme pour effacer son déficit commercial qui, en outre, s'amplifie depuis le début de l'épidémie.

La valeur ajoutée manufacturière de l'Allemagne est relativement stable. Elle est passée de 18 à 20 % de 1998 à 2019 quand en France, elle, est passée de 12 à 9 %. Sur la même période, les exportations allemandes se sont accrues de 160 % quand celle de la France n'ont augmenté que de 90 %. Les capacités de production manufacturière de la France ont baissé de 10 % depuis la crise de 2008 quand celles de l'Allemagne ont progressé de 20 %.

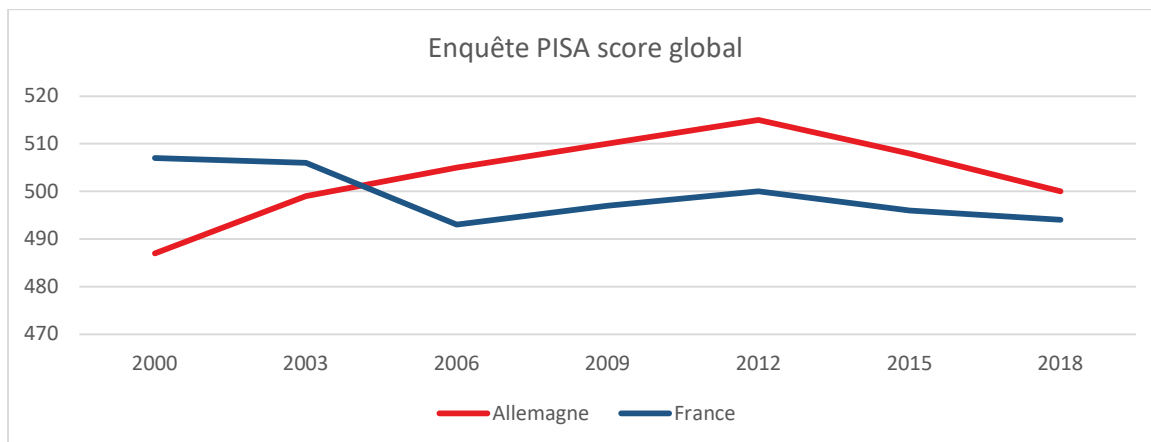
Le déclin industriel de la France a été souvent mis sur le compte du poids excessif du coût du travail. Cet argument est en partie infondé, le coût unitaire étant en Allemagne supérieur à celui de la France. De même, le temps de travail n'est pas un facteur discriminant, les Allemands ayant une durée annuelle plus faible que les Français.

L'effort d'investissement productif n'est pas non plus la bonne explication, ce dernier progressant plus vite en France qu'en Allemagne (respectivement + 85 % et +75 % entre 1999 et 2019). L'effort de Recherche & Développement est certes plus élevé en Allemagne qu'en France, mais l'écart est faible (respectivement 3,2 % du PIB et 2,4 % du PIB).

Parmi les facteurs mis souvent en avant figurent les prélèvements obligatoires, en particulier les impôts pesant sur la production. Dans les faits, les prélèvements plus élevés en France pèsent sur les salaires qui sont plus faibles qu'en Allemagne.

Le recul industriel de la France est avant tout dû à un mauvais positionnement de gamme, à la faiblesse des compétences de la population active et à la structuration du capitalisme. Ces facteurs interagissent les uns avec les autres.

Concernant les compétences de la population active, la France se place au 21^e rang selon l'enquête PIAAC de l'OCDE loin derrière le Japon, la Finlande ou les Pays-Bas. L'Allemagne occupe la 14^e place. Pour le niveau des élèves, la France se classait devant l'Allemagne jusqu'en 2003. Depuis, l'écart s'accroît en défaveur de la première.



Cercle de l'Épargne – données OCDE

La France se caractérise par un nombre élevé de décrocheurs et de jeunes de moins de 30 ans sans emploi et sans formation : 16 % contre 9 % en Allemagne (source OCDE). En vingt ans, la proportion de jeunes en difficulté en France est restée constante quand elle a constamment baissé outre-rhin.

La France compte deux fois plus d'emplois à faible qualification que l'Allemagne, signe de la forte tertiarisation du pays et du choix d'une production bas de gamme ou gamme moyenne. L'importance des emplois à faible qualification es liée au faible niveau de formation et des mécanismes d'exonération de charges sociales qui n'incitent pas à la montée en gamme par la professionnalisation accrue du personnel.

Ce choix d'une production recourant à des emplois à faible qualification se traduit également par un faible recours aux robots industriels. Le stock de robots pour 100 emplois manufacturiers est de 3 en Allemagne contre 1,6 en France. L'écart a fortement augmenté ces vingt dernières années. En 1998, les ratios respectifs étaient de 1 et de 0,5.

Les entreprises allemandes ont joué la spécialisation internationale tout en maintenant les centres d'assemblage dans leur pays. Elles importent, en moyenne, deux fois plus de biens intermédiaires que leurs homologues françaises avec des importations en provenance d'Europe de l'Est et d'Asie. Les grandes entreprises françaises ont privilégié les délocalisations en Espagne, au Maroc, en Slovénie, en Roumanie ou en Turquie. Elles ont à chaque fois emmené leurs sous-traitants. La production automobile française a décliné très rapidement depuis le début du siècle avec en parallèle une montée des importations. En vingt ans le poids de la production française d'automobiles au sein de l'Union européenne a été divisé par deux passant de 14 à 7 % au point que la France dégage pour ce secteur un déficit commercial.

Le choix des délocalisations est en partie liée à la structure du capitalisme français composé de grandes entreprises ayant un faible ancrage territorial. Une grande partie d'entre elles ont eu l'Etat comme actionnaires à un moment ou un autre de leur histoire. Les actionnaires d'origine ont bien souvent disparu. La gestion est par voie de conséquence plus technocratique et jacobine qu'en Allemagne où se pratique la participation associant les employeurs et les syndicats. Outre-Rhin, les banques régionales jouent un rôle important dans le financement des entreprises et sont également des actionnaires actifs. Les liens entre les entreprises d'un même bassin d'emplois sont importants. A Stuttgart, les familles actionnaires de Porsche ou de

Mercedes se retrouvent dans les conseils d'administration des sous-traitants. En France, la constitution de champions nationaux souvent au nom de la défense de l'emploi s'avère contreproductive. Faute de concurrence au niveau local, les entreprises optent pour la facilité. En outre, en raison de leur taille, elles peuvent influencer sur le comportement de l'Etat et faire accepter plus facilement des délocalisations. En Allemagne, la concurrence apparaît plus vive. Par ailleurs, le caractère fédéral du pays est un atout pour le maintien d'un tissu économique dense réparti sur plusieurs grands pôles.

Pour redresser les parts de marché à l'exportation et mettre un terme à l'érosion de l'industrie de la France, l'amélioration de l'efficacité du système éducatif et des compétences de la population active semble nécessaire tout comme la modernisation des entreprises. Une augmentation de la concurrence en particulier au niveau financier serait souhaitable. Or la tendance est inverse. Les processus de concentration s'accroissent en raison de la crise avec, par voie de conséquence, une attrition des bassins d'emploi.

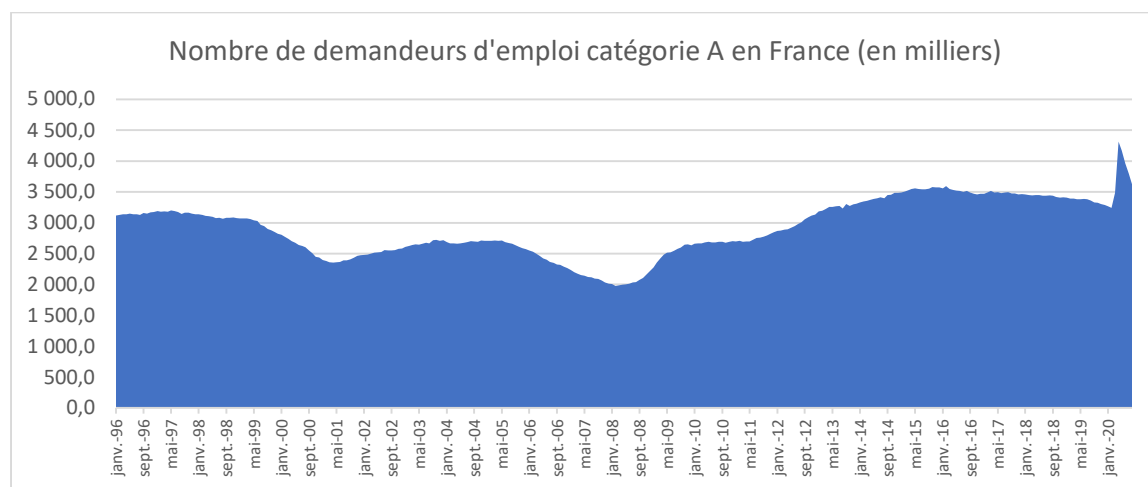
C'ÉTAIT DÉJÀ HIER

Poursuite de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en août en France

En août, pour le quatrième mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi a poursuivi sa décline. Le nombre d'inscrits en catégorie A a baissé en France hors Mayotte de près de 175.000 (-4,3 %) en un mois, selon les chiffres publiés ce vendredi par le ministère du Travail. Le recul est de même ampleur que celui constaté en juillet. Cette nouvelle baisse permet d'effacer 70 % de la hausse intervenue avec le confinement.

La France compte 3,87 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A (3,6 millions sur la seule France métropolitaine). De nombreux inscrits ont rebasculé vers les catégories B ou C avec la remontée du travail à temps partiel. Par ailleurs, l'intérim est en hausse. Sur un an, la baisse n'est plus que de 20 % en août contre 26 % en juillet.

Au total, le nombre de chômeurs des catégories A, B (ayant travaillé moins de 78 heures dans le mois) ou C (plus de 78 heures), a atteint 6,1 millions fin août, en très légère baisse par rapport à juillet, un niveau qui reste historiquement élevé.



Cercle de l'Epargne – données DARES

3,3 millions de travailleurs indépendants en France

Fin 2018, en France, 3,3 millions de personnes exercent une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels classiques, micro-entrepreneurs ou gérants majoritaires de société. Parmi eux, 400 000 personnes exercent une activité dans le secteur agricole. Hors secteur agricole, les non-salariés se concentrent principalement dans les services aux entreprises ou aux particuliers (44 %), le commerce (17 %), la santé (17 %) et la construction (13 %), mais sont peu présents dans l'industrie (5 %).

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés augmente de 3,5 % en 2018, après + 1,4 % en 2017 et + 0,4 % par an en moyenne entre 2013 et 2016. La baisse, amorcée en 2014, du nombre de non-salariés « classiques » se poursuit en 2018 (– 1,9 %) tandis que le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs croît à nouveau très fortement (+ 14,3 %, contre + 7,3 % en moyenne par an entre 2014 et 2017).

Les indépendants classique, toujours en baisse

Les non-salariés classiques représentent 1,8 million de personnes fin 2018, dont 56 % sont entrepreneurs individuels et 44 % gérants majoritaires de sociétés. Comme chaque année depuis l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, le nombre d'entrepreneurs individuels classiques baisse (– 2,6 % en 2018). En outre, les effectifs de gérants de sociétés diminuent pour la cinquième année consécutive (– 0,9 % en 2018).

Le nombre de non-salariés classiques baisse dans la quasi-totalité des secteurs en 2018, plus particulièrement dans le commerce et l'artisanat commercial (– 4,2 %). Il progresse uniquement pour les professions paramédicales et sages-femmes, les activités de taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC), ainsi que les activités juridiques, comptables, immobilières, financières et d'assurance.

1,1 million de micro-entrepreneurs actifs

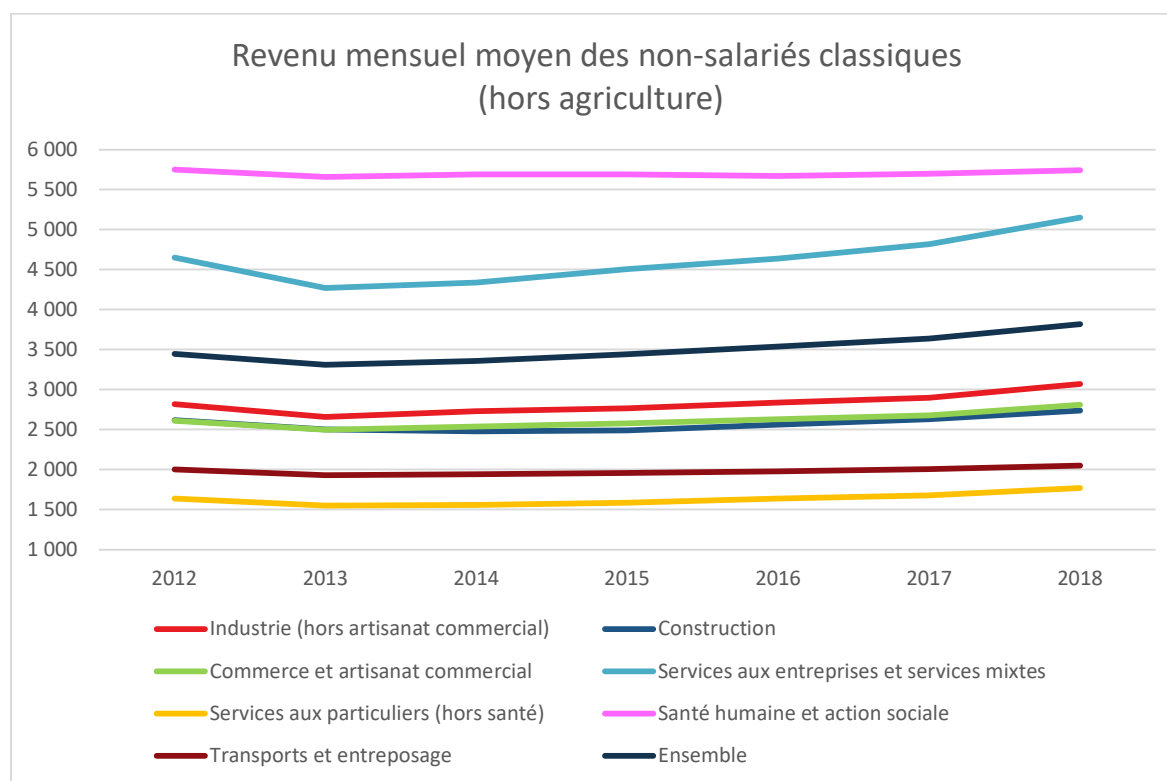
Fin 2018, 1,1 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs et représentent 37 % des non-salariés hors agriculture. Leur nombre augmente à nouveau vivement en 2018 (+ 14,3 %), notamment en raison du doublement, au 1^{er} janvier, des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce statut. La part des micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs, culminant à 98 % dans les activités de livraison à domicile et de coursiers urbains. Elle est également supérieure à 70 % dans le commerce de détail hors magasin et dans certains services personnels (entretien corporel, réparation de biens). Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasiment absents des secteurs surtout composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

En 2018, les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 540 euros par mois de leur activité non salariée. Il peut s'agir d'une activité d'appoint, trois micro-entrepreneurs sur dix occupant également un emploi salarié. Le faible revenu des micro-entrepreneurs est lié à la nature du régime qui impose des plafonds sur le chiffre d'affaires. Le doublement de ces plafonds au 1^{er} janvier explique en grande partie la nette hausse du revenu moyen en 2018 (+ 12,0 % en euros constants). Tous les niveaux de l'échelle de revenus augmentent, mais la hausse est d'autant plus forte qu'on progresse dans la distribution.

En 2018, 20 % des micro-entrepreneurs gagnent moins de 60 euros mensuels (2e décile), seuil qui augmente de 3,8 % en un an ; le revenu médian (5e décile, 310 euros) augmente de 7,3 % et le 9e décile de 8,8 % (1 380 euros). Au-delà, le seuil de revenu des 5 % de micro-entrepreneurs les mieux rémunérés (95e centile) augmente de 13,8 % et le 99e centile de 41,4 %. De fait, une partie des micro-entrepreneurs qui étaient proches des anciens plafonds autorisés de chiffre d'affaires ont pu augmenter leurs revenus en 2018 tout en continuant de bénéficier du statut. Par ailleurs, cette mesure a incité de nouveaux entrepreneurs dégagant des revenus plus élevés à s'inscrire sous ce régime.

3 820 euros de revenus mensuels en moyenne pour les TNS classiques

En 2018, hors secteur agricole, les non-salariés classiques retirent en moyenne 3 820 euros par mois de leur activité. Environ 8 % des non-salariés classiques déclarent un revenu nul (ou déficitaire) car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versés de rémunération. Cette part varie de 2 % pour les professionnels de santé à 23 % dans les activités immobilières. Le commerce de détail hors magasin génère les revenus les plus faibles (1 290 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et VTC, les services personnels, l'enseignement, les activités artistiques et récréatives (de 1 450 à 1 730 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (9 220 euros), devant les juristes et comptables (8 750 euros) et les pharmaciens (6 930 euros).



Cercle de l'Épargne - INSEE

En moyenne, le revenu d'activité des non-salariés classiques progresse de 4,8 % en euros constants en 2018, après + 3,0 % en 2017. Le revenu moyen progresse dans presque tous les secteurs. La hausse est particulièrement vive dans le conseil de gestion, les activités artistiques et récréatives et l'information-communication. Pour les gérants de société, la hausse a été de 6,5 %.

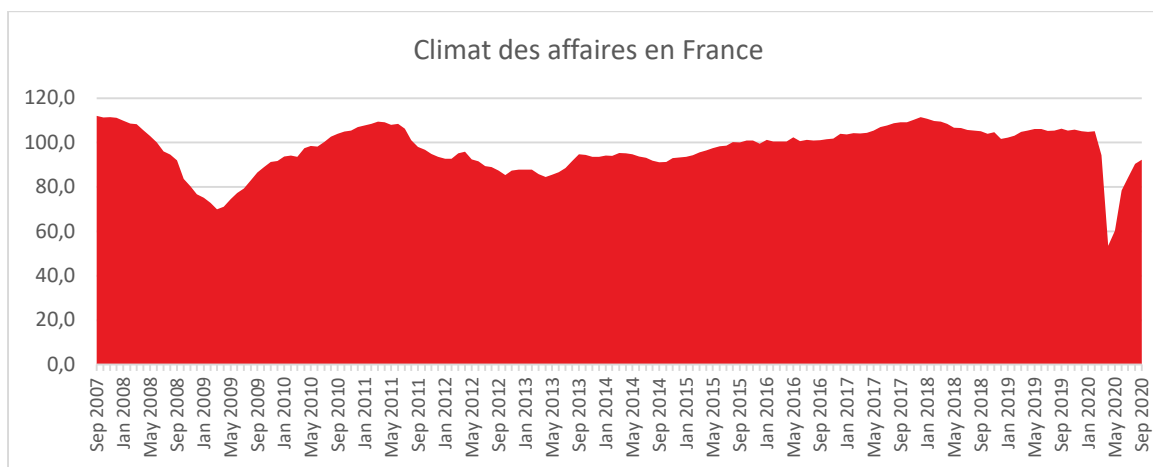
Cette progression assez forte en 2018 s'est réalisée dans un contexte économique qui était alors porteur. Par ailleurs, l'augmentation de la CSG a donné lieu à des diminutions au niveau de certaines cotisations sociales, ce qui a également contribué à améliorer les revenus de nombreux TNS. Par ailleurs, avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique, le nombre de non-salariés classiques déclarant des dividendes croît de 11 % en 2018 et le montant moyen des dividendes déclarés augmente de 54 %. Cet accroissement contribue pour environ deux points à la hausse du revenu moyen des gérants de sociétés. Cette mesure a joué favorablement en particulier pour les secteurs du conseil de gestion, de l'hébergement-restauration, l'industrie et du commerce de gros.

La moitié des non-salariés classiques ayant des revenus perçoit moins de 2 330 euros par mois en 2018, seuil en hausse de 4,1 % en un an en euros constants. Un sur dix gagne plus de 8 300 euros mensuels (+ 2,9 % en 2018) et un sur cent plus de 25 820 euros (+ 6,4 %). Dans le bas de l'échelle, deux non-salariés classiques sur dix gagnent moins de 700 euros par mois (+ 6,8 %). Ces évolutions sont nettement moins favorables si l'on inclut les micro-entrepreneurs, du fait du poids croissant et du faible niveau de revenu de ces derniers. Tous statuts confondus, la moitié des non-salariés perçoit moins de 1 230 euros par mois, seuil en baisse de 0,9 % en un an.

En 2018, les femmes représentent 38 % des non-salariés, contre 42 % des salariés du privé. Leur part augmente progressivement : + 3 points en cinq ans. Elles sont notamment de plus en plus nombreuses dans les métiers les plus qualifiés tels que médecins, professions du droit, architectes, mais aussi dans des secteurs où elles ont lancé leur activité sous le statut de micro-entrepreneur : industrie (habillement, fabrication de bijoux fantaisie), services administratifs et de soutien ou encore enseignement. En 2018, les femmes non salariées classiques gagnent en moyenne 23 % de moins que leurs confrères (3 200 euros par mois contre 4 160 euros), écart relativement stable sur cinq ans. Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs mais elles sont plus jeunes que la moyenne des hommes et travaillent plus à temps partiel.

Climat des affaires en France, un redressement qui s'émousse

En septembre, le climat des affaires poursuit son redressement, entamé en mai, mais à un rythme plus lent que durant les mois précédents. L'indicateur établi par l'INSEE qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, n'a gagné que deux points. À 92, il reste encore en deçà de sa moyenne de long terme (100), et de son niveau d'avant-crise (105). Les incertitudes sanitaires commencent à se faire ressentir sur le climat des affaires.



Cercle de l'Epargne – données INSEE

En septembre, le climat de l'emploi continue de se redresser pour le cinquième mois consécutif. À 93, il gagne 5 points par rapport à août, mais reste tout de même en deçà de son niveau d'avant-crise. Cette amélioration du climat de l'emploi est principalement due à la progression du solde d'opinion sur les effectifs passés dans la plupart des secteurs (hors commerce de détail), en particulier dans les services hors intérim.

Emploi et activité, le poids des incertitudes

Le redémarrage de l'économie française est réel depuis le milieu du mois de mai. Au fil des mois, néanmoins, il tend à s'amenuiser en raison de l'augmentation des incertitudes. La situation du marché de l'emploi demeure contrastée avec des secteurs encore très touchés par la crise sanitaire quand d'autres retrouvent un rythme quasi normal d'activité. Les dispositifs de soutien public continuent en cette fin d'été à jouer leur rôle d'amortisseur.

Au mois d'août, 1,3 million de salariés du secteur privé étaient en chômage partiel en août, selon une estimation de la Dares, le service de statistiques du ministère du Travail. Ils étaient 1,9 million au mois de juillet, 3,5 millions en juin, et 8,6 millions en avril. Si 60 % des salariés (après 53 % en juillet, et 16 % en avril) sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu, 7 % des salariés sont encore dans une entreprise dont l'activité est arrêtée ou a diminué de plus de moitié. Cette légère amélioration est générale. Elle est marquée dans l'hébergement et la restauration en août qui reste, cependant, le secteur le plus touché par la crise (21 % à l'arrêt ou en baisse d'activité de plus de moitié en août, après 35 % en juillet et 57 % en juin). La période estivale a permis la réouverture de nombreux établissements. A Paris et dans certaines grandes villes, néanmoins, des hôtels ont préféré ne pas ouvrir en raison de l'absence de la clientèle internationale. À l'inverse, en août, le secteur qui accuse la plus faible baisse d'activité par rapport à la normale est celui de la construction. 79 % des entreprises déclarent que leur activité est restée inchangée et 7 % qu'elle a augmenté en août, après respectivement 69 % et 12 % en juillet. L'activité a également bien repris dans le secteur des activités immobilières (82 % d'activité inchangée ou qui a augmenté après 80 % en juillet) et de l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (81 % après 75 % en juillet).

Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (80 % après 77 % en juillet), plutôt que les fermetures administratives (9 % après 12 % en juillet), le manque de personnel pouvant travailler (5 %, comme en juillet) ou les difficultés d'approvisionnement (7 % après 6 % en juillet).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires, qui étaient réparties à la hausse en juillet, augmentent à nouveau en août. À l'inverse, les difficultés financières se réduisent encore un peu grâce à la montée en puissance des prêts garantis par l'État.

Au mois d'août, les réductions d'effectifs restent contenues. Quand elles interviennent, elles prennent la forme de non-reconductions de CDD (41 % de cas) ou de missions d'intérim au non-renouvellement de CDD. Néanmoins, les ruptures conventionnelles poursuivent leur augmentation commencée en mai (+21 % fin août contre +5 % en mai). Près de la moitié des entreprises dont les effectifs ont diminué anticipent que ces derniers ne retrouveront pas leur niveau normal, notamment dans les plus grandes d'entre elles. Seules 5 % des entreprises ont augmenté en août leurs effectifs contre 6 % en juillet et 8 % en juin. Le mois d'août marqué par les congés n'est pas propice aux embauches.

Le télétravail était aussi fréquent en août qu'en juillet et concerne un salarié sur dix. Il reste fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (36 % des salariés, stable), et dans les activités financières et d'assurance (22 %, stable également), pour lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (3 %, stable), la construction (3 %, stable) et l'industrie agroalimentaire (4 %, stable). L'été est marqué par une nette augmentation saisonnière des salariés en congés (27 % fin août et 21 % en juillet, après 7 % fin juin). Les autres sont en arrêt maladie (stable à 6 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %). Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet se nivelle et dépend moins de la taille de l'entreprise. En revanche, le télétravail reste important dans les grandes entreprises (14 % après 16 % fin juillet) alors qu'il reflue encore dans les petites (4 %, après 6 % fin juillet et 9 % fin juin). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 3 % des situations dans les plus petites entreprises (stable), contre 7 % dans les plus grandes d'entre elles (stable également).

Le recours à la formation est assez faible pour les salariés en chômage partiel (13 %, après 16 % en juillet), notamment dans les plus petites entreprises. Il est cependant assez important dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport et dans l'hébergement restauration.

Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici trois mois représentent 40 % de l'emploi salarié (après 43 % fin juillet), et la part de salariés qui travaillent dans une entreprise qui ne voit pas de retour à la normale avant la fin de l'année se stabilise en août à 28 % (après 27 % en juillet). L'incertitude, qui avait reflué en mai et juin puis rebondi en juillet, augmente encore. C'est pour le secteur des activités financières et d'assurance que le niveau d'incertitude est la plus forte (37 %, après 34 % fin juillet). Les secteurs des services aux entreprises ainsi que de l'hébergement et de la restauration sont également dans l'expectative (respectivement 36 % et 35 %, après 33 % et 39 % fin juillet). Elle atteint son plus haut niveau depuis le début de la crise : les entreprises qui ne savent pas dater ce retour à la normale représentent 32 % des salariés (après 30 % fin juillet et 27 % fin avril). Seules 20 % des entreprises n'anticipent pas de difficultés

dans les prochaines semaines. Parmi les craintes les plus souvent avancées figurent le manque de débouchés, l'application des normes sanitaires et les absences possibles du personnel.

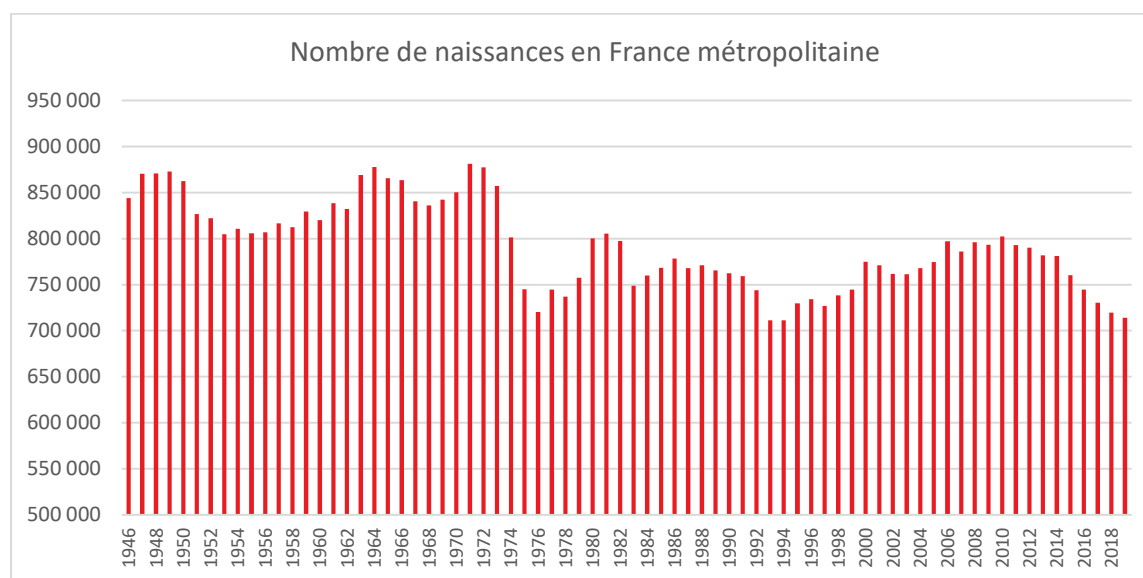
Le mois de septembre avec l'augmentation du nombre de cas de contamination à rattacher à l'intensification des dépistages, l'adoption de nouvelles mesures sanitaires et la fin de la période des congés, pourrait se traduire par une dégradation de la situation au niveau de l'emploi. Les effets du plan de relance ne se manifesteront au mieux qu'à la fin de l'année.

Les bébés naissent en juillet

La probabilité la plus forte pour un enfant est d'être né à la fin du mois de septembre et un mardi. Dans le passé, ce ne fut pas toujours le cas. Les jours et les mois de naissance évoluent au fil des décennies. Pour 2019, cette règle du mois de septembre est confirmée malgré la baisse du nombre de naissances.

Des naissances en baisse pour la 5^e année consécutive

En 2019, 753 400 bébés sont nés en France, soit 5 200 naissances de moins qu'en 2018. Ce nombre baisse chaque année depuis cinq ans, mais à un rythme qui ralentit au fil des années. Alors que la baisse était de 2,4 % en 2015, elle n'a été que de 0,7 % en 2019. Entre 2000 et 2015, le nombre de naissances était resté supérieur à 790 000 chaque année, avec un pic en 2010 à 832 800 naissances. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les deux années les plus faibles sont 1993 et 1994 avec 710 000 naissances.



Cercle de l'Epargne – données INSEE

Plus de naissances en juillet

Depuis 2013, le premier mois pour les naissances est celui de juillet avec un pic le 26 (2 448 naissances). En un siècle et demi, le pic des naissances s'est décalé de la fin de l'hiver à l'été. Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, le nombre moyen de naissances par jour était le plus élevé en février-mars. Depuis le début des années 1990, le pic est en juillet, les mois de février et mars faisant partie des mois comptant le moins



de naissances. Le calendrier des naissances a été jusqu'au début du 20^e siècle dicté par les temps religieux. La célébration du carême, période pendant laquelle les relations sexuelles étaient découragées, entraînait un déficit des naissances de l'automne. Les naissances étaient également liées à la célébration des mariages qui intervenait majoritairement en fin de printemps donnant donc lieu à des naissances en début d'année. La baisse de la pratique religieuse et la multiplication des naissances hors mariage ont modifié ce calendrier. Ce dernier dépend désormais de considérations professionnelles et personnelles. Les couples préfèrent aujourd'hui avoir des enfants durant la belle saison plutôt qu'en hiver.

Le creux des naissances observé lors des trois mois d'automne a perduré jusqu'aux années 1970. Il commence à s'estomper dans les années 1980, tout en se décalant entre novembre et janvier. Dans les années 1990, le déficit est marqué de novembre à mars. Il l'est désormais davantage en mars et avril, inversant quasiment la saisonnalité en un siècle.

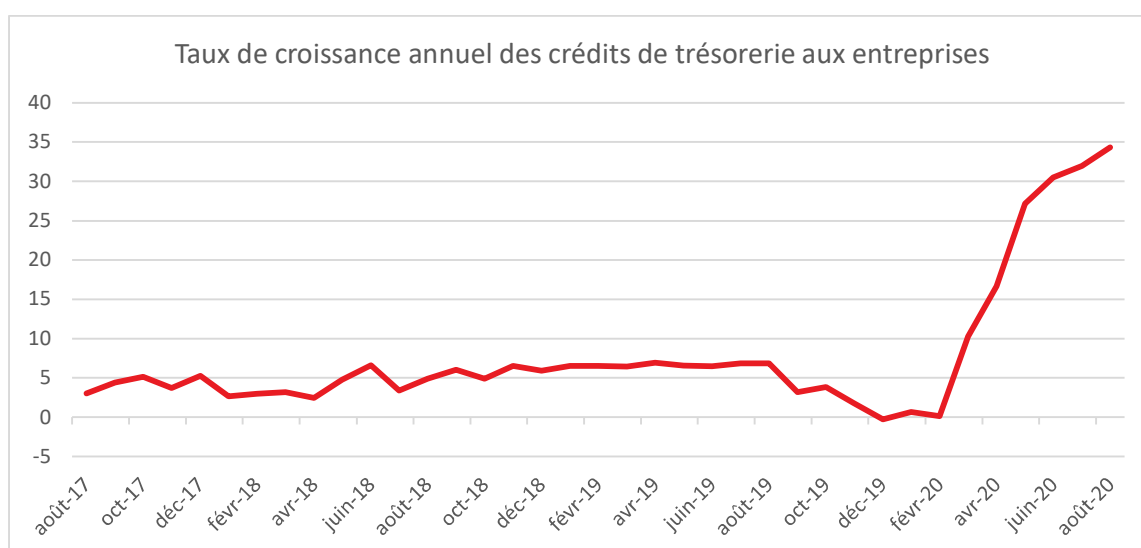
Des naissances moins nombreuses durant le week-end

De plus en plus de naissances sont programmées, entraînant une diminution de leur nombre pendant le week-end et la nuit. Si dans les années 1970, près de 30 % des naissances avaient lieu le samedi et le dimanche, désormais, cette proportion est passée en-dessous de 25 % à compter de 1987. La part d'accouchements déclenchés a, ces trente dernières années, doublé. En revanche, la baisse des césariennes depuis 2003 aboutit à une légère remontée des naissances le week-end. Le mardi est le jour où il y a le plus d'accouchements en France.



Les entreprises font le plein de PGE

Les crédits de trésorerie des sociétés non financières continuent à progresser à vive allure en raison d'un recours important aux Prêts Garantis par l'Etat. La hausse des crédits de trésorerie en août est de 34,3 % contre + 32 % en juillet. La croissance sur un an des crédits à l'investissement reste élevée (+ 5,7%, après +5,6% en juillet), portée par sa composante équipement (+ 7,8 % après + 7,4 % en juillet), tandis que le crédit à l'immobilier poursuit son ralentissement (+ 2,5 %, après + 2,8 % en juillet et + 3,2 % en juin). Au total la croissance des crédits attribués aux entreprises françaises était de 13,1 % en août contre 12,6 % en juillet. L'encours des crédits aux entreprises françaises s'élevaient fin août à 1 187 milliards d'euros dont 792 au titre de l'investissement et 325 au titre de la trésorerie.



Cercle de l'Epargne – données Banque de France

LE COIN DES TENDANCES

« L'âge de pierre n'a pas pris fin faute de pierres, l'âge du pétrole ne prendra pas fin faute de pétrole » (Cheik Yamani)

L'épidémie de covid-19 a révélé les efforts à accomplir pour réussir à tenir les engagements de l'accord de Paris de 2015 pour la planète, signé par 190 pays. En effet, avec une mise à la cape l'économie mondiale durant deux mois, les émissions de CO2 ne baisseront cette année qu'entre 4 et 7 % avec un coût économique très élevé se traduisant par un recul du PIB mondial d'au moins 3 points. Or, pour avoir une chance décente de maintenir la température moyenne de la Terre à moins de 2 ° C au-dessus des niveaux préindustriels, les émissions nettes de CO2 et d'autres gaz à effet de serre sont censées être nulles d'ici 2050. Ce défi sera d'autant plus difficile à relever que la population mondiale augmentera de deux milliards durant les deux prochaines décennies. La décarbonisation de notre production d'énergie aura des conséquences tant sur les modes de vie que sur le plan géopolitique avec une remise en cause des positions de certains Etats.

Depuis la révolution industrielle, il y a 250 ans, la croissance a été obtenue en recourant à un volume de plus en plus important d'énergie dont la majeure partie est d'origine fossile (85 %). Les émissions nettes ont augmenté de 40 % au cours des 30 dernières années. L'énergie produite est responsable des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. En 2018, 55 gigatonnes de CO₂ étaient émises au niveau mondial. Environ un cinquième de ce montant provient des changements dans l'utilisation des terres et l'agriculture. Le reste est en grande partie constitué d'émissions issues de la consommation d'énergie et des procédés industriels. Selon les données du World Resources Institute, les bâtiments (chauffage) sont responsables de 17 % des émissions et le transport routier de 12 % des émissions. Les autres formes de transport sont moins émettrices, l'aviation entre 2 et 3 % et le transport ferroviaire autour de 2 %. Au sein de l'industrie, les principaux secteurs d'émission sont la sidérurgie (8 %), la chimie et la pétrochimie (6 %) et le ciment (3 %). Au niveau des différents Etats, la Chine est le plus gros émetteur, produisant environ un quart des émissions mondiales en lien avec le poids de sa population et celui de son industrie. L'Amérique du Nord émet 12 % du CO₂ et l'Union européenne et l'Inde en produisent environ 7 % chacune. Au total, les vingt premiers émetteurs sont responsables de 80 % des émissions mondiales, leur population représentant 60 % de la population mondiale.

Un changement réglementaire d'énergie

Pour la première fois, un changement de combustible est imposé de manière réglementaire, au nom de considérations écologiques. Le passage du bois au charbon et de celui-ci au pétrole a été progressif et s'est opéré au nom d'une plus grande efficacité. Le pétrole, carburant liquide facile à transporter, à forte capacité énergétique, à multiple usage, est un puissant générateur de croissance. Cette énergie a modelé l'économie du dernier siècle. L'industrie pétrolière, l'industrie automobile et l'industrie aéronautique ont été les portes drapeaux de l'économie. Le départ d'ExxonMobil de l'indice Dow Jones, dont elle était membre depuis 1928, est un signe du changement de modèle. La restructuration de ces secteurs d'activité sera au cœur de l'actualité de ces dix prochaines années.

Le pouvoir ébréché des Etats pétroliers

La transition énergétique aura également des conséquences au niveau géopolitique. Les Etats pétroliers comme l'Arabie saoudite, l'Algérie, voire la Russie, ont besoin d'un prix du pétrole se situant entre 60 et 90 dollars le baril pour équilibrer leurs budgets. Avec un baril à 40 dollars, ces Etats pourraient être rapidement confrontés à des difficultés financières et des tensions sociales. Entre la chute des prix et celle de la consommation, l'Arabie Saoudite devrait perdre en 2020 50 milliards de dollars de recettes pétrolières.

Avec des productions locales de l'énergie, les Etats pétroliers perdront en influence. La part de l'électricité renouvelable telle que l'énergie solaire et éolienne pourrait passer de 5 % de l'approvisionnement aujourd'hui à 25 % en 2035, et à près de 50 % d'ici 2050. La captation de la rente énergétique à leur profit énergétique disparaîtra. La nécessité pour les pays avancés de sécuriser les pays du Golf et les routes maritimes y conduisant diminuera d'intensité. Les Etats-Unis consacrent près d'une dizaine de milliards de dollars à cette zone géographique. L'affaiblissement des Etats pétroliers ne sera pas sans effet sur l'économie mondiale. Dotés d'une population de 900 millions de personnes, plutôt jeune, ces pays représentent 8 % du PIB.

L'économie pourrait gagner en matière de stabilité en sortant de l'ère du pétrole. Les marchés pétroliers sont dans les faits entre les mains de cartels dont les décisions ne sont pas toujours transparentes et rationnelles avec, comme conséquence, une forte volatilité. A 62 reprises, depuis 1970 Le prix du baril a connu, des fluctuations de plus de 30 % en quelques jours. La sécurité énergétique des différents États devrait être amélioré avec néanmoins une dépendance qui pourrait intervenir au niveau des infrastructures et de la logistique. Les entreprises chinoises produisent 72 % des modules solaires du monde, 69 % de ses batteries lithium-ion et 45 % des éoliennes. Les Chinois contrôlent également une grande partie du raffinage des minéraux essentiels à l'énergie propre, tels que le cobalt et le lithium.

La crise du covid-19, un catalyseur de la transition énergétique

Les investissements nécessaires pour réaliser la transition énergétique se chiffrent en milliers de milliards de dollars par an. L'obsolescence accélérée de nombreux investissements non conformes avec les nouvelles normes environnementales pourrait également porter sur plusieurs milliers de milliards de dollars. Le coût de transition énergétique doit prendre en compte celui de l'inaction. Selon la société d'assurance et de réassurance Swiss Re, le coût économique de l'augmentation des températures a été évalué, entre 2017 et 2019, à plus de 200 milliards d'euros par an pour les prochaines années, somme qui sera amenée à progresser avec la multiplication des événements météorologiques violents et l'augmentation du niveau des eaux. Il convient d'intégrer le coût des pertes humaines générées par la pollution, soit quatre millions environ par an.

La montée en puissance des investissements liés au climat est nette depuis le milieu des années 2010. Selon la Climate Policy Initiative, ils ont augmenté de 70 % entre 2013 et 2018, pour atteindre 579 milliards de dollars. Si au début des années 2010, la rentabilité de ces investissements était faible, ils commencent à rejoindre ceux des sources traditionnelles d'énergie. Le caractère aléatoire de la production des énergies renouvelables impose le surdimensionnement des infrastructures (construction de centrales électriques classiques par exemple), ce qui grève les coûts. La volonté des gouvernements de développer la filière de l'hydrogène vise à terme à réduire ce problème. La production d'hydrogène en période de surproduction permettrait de limiter le recours aux énergies fossiles. Pour le moment, les piles à combustibles utilisant l'hydrogène sont plus coûteuses et sont moins rentables que les moteurs électriques classiques.

Depuis deux ans, la progression des investissements privés dans les énergies renouvelables est importante, plus de 45 % par an. Malgré tout, par rapport aux besoins estimés à 1000 milliards de dollars par an pour réussir la décarbonisation de l'économie, il conviendrait de tripler les investissements.

Après une période de tergiversation entre 2015 et 2019, les Etats sont de plus en plus proactifs avec la mise en œuvre des programmes ambitieux de réduction de leurs émissions. La crise du covid-19, ayant comme conséquence la mise entre parenthèse de l'orthodoxie budgétaire, sert de catalyseur. L'Union européenne a ainsi annoncé que 30 % de son plan de relance covid-19 de 750 milliards d'euros sera consacré à la transition énergétique. La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a, par ailleurs, confirmé la réduction en dix ans par l'Union européenne de ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport aux niveaux de 1990.

Beaucoup d'espoirs sont placés dans les politiques environnementales. Elles sont supposées, au-delà de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, favoriser le retour au plein emploi, assurer la croissance des prochaines décennies et donner du sens à l'action publique. Avec la crise sanitaire, elles permettent aux États de reprendre la main sur l'économie dite réelle. La refondation du Commissariat Général au Plan est un symbole de cette volonté des gouvernements de peser sur les activités productives. La primauté étatique n'est pas sans risque. Dans une économie de marché à multiples acteurs, les mauvaises décisions sont éliminées progressivement. Dans un système étatisé, la décantation est plus lente en cas d'erreurs et le coût est plus élevé en raison du caractère plus important des investissements. Les échecs des avions Concorde et A380 illustrent la difficulté pour des pouvoirs publics d'arrêter des projets non rentables. Les changements de politique au gré des influences ou des élections sont une source de perte de temps et de gaspillage. Ainsi, après avoir ignoré la filière hydrogène, la France décide de la développer. De même, le tout éolien décrété il y a quelques années et qui avait succédé au tout solaire, cède la place à un mix plus équilibré. La tendance actuelle est de pénaliser l'avion, qui a l'inconvénient d'être bruyant et connoté socialement, répond autant à des objectifs environnementaux que politiques.

La concurrence n'a pas de prix

La concurrence est au cœur de l'économie de marché. La compétition entre les entreprises contribue à la meilleure allocation possible des ressources qui sont par nature rares. Cette concurrence est la pierre angulaire du système de prix, qui joue le rôle d'étalonnage des valeurs, et est indispensable à la bonne réalisation des échanges commerciaux. Sans concurrence, les prix sont administrés par l'Etat ou par les oligopoles. Sans concurrence, des positions de rente s'installent avec à la clef des gaspillages de ressources. Sans concurrence, le consommateur et le salarié sont perdants. Pour Adam Smith, si la tentation monopolistique est intrinsèque au capitalisme, elle doit être combattue afin d'assurer la survie de ce dernier. Karl Marx partage la même analyse mais pas la même conclusion, le monopole devant conduire à la révolution.

La concurrence, le libre choix ont été des symboles forts de l'économie occidentale quand elle devait faire face à la menace soviétique. La chute de l'URSS en 1991 a mis fin à cette compétition. L'idée de la fin de l'Histoire, de la victoire sans appel de l'économie de marché, s'est imposée. Or, trente ans après, celle-ci est menacée de l'intérieur. Depuis les années 1990, la concurrence n'est plus perçue comme une valeur positive tant au niveau des dirigeants qu'à celui des salariés. Les dirigeants estiment que la concurrence est un danger car elle réduit leurs marges de manœuvre. Pour les salariés, elle est synonyme de compétition pouvant amener à des licenciements. La mondialisation joue un rôle important dans la diminution de la concurrence. Elle a favorisé l'avènement d'entreprises internationales présentes sur tous les continents plus puissantes que de nombreux Etats. Ces derniers sont bien souvent les premiers à réduire la concurrence en constituant des champions par fusion au nom de la défense d'intérêts dits nationaux. Le secteur des technologies de la communication et de l'information est un de ceux où la concurrence a le moins de droit de cité. Un des entrepreneurs de la Silicon Valley, Peter Thiel, a déclaré, en 2014, « la concurrence, c'est pour les perdants ». Warren Buffet, auditionné devant le Congrès après la crise financière, déclara sans ambages, « le facteur le plus important quand on évalue une entreprise, c'est le pouvoir de fixer les prix. Si elle peut augmenter ses prix sans perdre d'activité au profit d'un concurrent, elle est bonne. Et si elle est en situation de monopole, elle est alors très bonne, même un imbécile peut alors la diriger ».

Depuis trente ans, la concentration des marchés s'est accrue. Selon Joseph Stiglitz, 75 % des secteurs d'activités ont vu le nombre d'acteurs fortement diminué au point que la liberté de fixation des prix s'est fortement réduite. La concentration est maximale dans les fournisseurs d'accès à Internet, la grande distribution, la fabrication de nombreux produits industriels et celle de médicaments. Les marchés sont dominés, en règle générale, par cinq à dix entreprises. De nouveaux secteurs entrent dans des processus de concentration comme par exemple les boulangeries et les pharmacies.

Les dirigeants de toute entreprise souhaitent naturellement augmenter les parts de marchés de cette dernière. A cette fin, ils peuvent jouer sur la croissance interne en augmentant leurs vente ou externe en acquérant des concurrents. Ils peuvent également réduire le nombre de concurrents en vendant à perte.

Pour empêcher l'arrivée de concurrents, les entreprises utilisent de plus en plus l'arme des brevets qui sont des barrières temporaires. Compte tenu du caractère complexe des systèmes de production, tout innovation requiert un grand nombre de brevets. Les grandes entreprises ont seules les moyens de rechercher les brevets. En outre, elles passent entre elles des accords pour pouvoir exploiter mutuellement les brevets.

Les entreprises en situation de force sur un marché mettent en place des dispositifs pour empêcher les clients d'aller à la concurrence. L'exemple parfait a été donné par Microsoft avec le navigateur « Explorer ». En l'associant au système d'exploitation Windows, Microsoft dissuadait ses clients de s'équiper chez la concurrence qui proposait alors des produits payants. En outre, elle ne manqua pas de souligner que l'utilisation d'un autre navigateur que le sien pouvait générer des problèmes. Google a des pratiques actuellement similaires, en multipliant les services liés entre eux, avec une absence totale de transparence sur la gestion des flux de données.

Amazon a pratiqué la vente de livres à perte afin de détenir une position dominante dans la vente en ligne. L'objectif était d'empêcher des concurrents de prendre des parts de marché. En étant devenu la place de marché de référence, Amazon est devenue incontournable dans de nombreux domaines. La collecte de données lui fournit des revenus de plus en plus conséquents. Elle est tout à la fois vilipendée par les pouvoirs publics et l'objet de toutes leurs attentions afin d'obtenir l'installation d'entrepôts. Les Etats et les collectivités consentent des exonérations fiscales et des facilités financières qui sont, dans les faits, payés par les entreprises clientes d'Amazon ou par ses concurrents.

Pour freiner voire éradiquer la concurrence, les entreprises dominantes ont recours fréquemment à des rachats préventifs. Elles achètent des entreprises naissantes qui potentiellement pourraient devenir des concurrentes. Compte tenu de leur faible taille, ces rachats ne sont pas soumis au contrôle des autorités en charge de la concurrence. C'est dans cet esprit que Facebook a racheté Instagram pour un milliard de dollars ou WhatsApp pour 19 milliards de dollars, sachant qu'elle avait les moyens techniques de développer les mêmes services. Depuis 2001, Google a procédé à plus de 220 rachats d'entreprises.



Les consommateurs et les intermédiaires sont les premières victimes de cette montée des monopoles. Sur un marché concurrentiel, le prix est fonction des coûts de production. Sur un marché faussé, le prix est fonction de la valeur du produit aux yeux du client, le prix maximum que le client est prêt à payer. Au nom de cette règle, les prix des billets d'avion ou de train varient en permanence en intégrant en temps réel la demande.

La déconnexion entre prix et coûts des biens et des services est de plus en plus forte. La multiplication des abonnements permet de s'affranchir du lien entre coûts réels et prix. Ainsi, les entreprises distribuant des cartes de paiement (Visa, Amex, Mastercard) demandent un pourcentage aux commerçants sur la valeur des achats. Cette commission dépasse assez rapidement le prix de l'équipement et les services associés à l'usage des cartes (garantie de paiement en particulier). Cette commission augmente les prix de vente ou diminue les revenus du commerçant. Elle peut apparaître d'autant plus élevé que les détenteurs de carte acquittent également une cotisation annuelle.

Les salariés sortent également perdants de l'affaiblissement de la concurrence. La possibilité de changer d'entreprise s'amenuise d'autant plus que les oligopoles ont tendance à passer des accords d'anti-débauchage. Les contrats de travail comportent fréquemment des clauses plus ou moins légales qui interdisent la possibilité d'accepter un poste chez un concurrent. Leur pouvoir de négociation en interne est d'autant plus faible que l'employeur est en situation de monopole.

La concentration des différents secteurs d'activité s'accompagne d'une diminution des gains de productivité. Même si le ressenti peut-être tout autre, les innovations de rupture sont de moins en moins nombreuses. Comparée aux années 1920 ou à celles d'après-guerre, le rythme des nouveautés de rupture est assez lent. Internet a plus de quarante ans. Le téléphone portable était déjà présent dans les années 1980. Certes, la digitalisation s'est imposée mais la vie quotidienne a été moins bouleversée pour les dernières générations que pour celles nées avant la Première Guerre mondiale ou pendant l'entre-deux guerres.

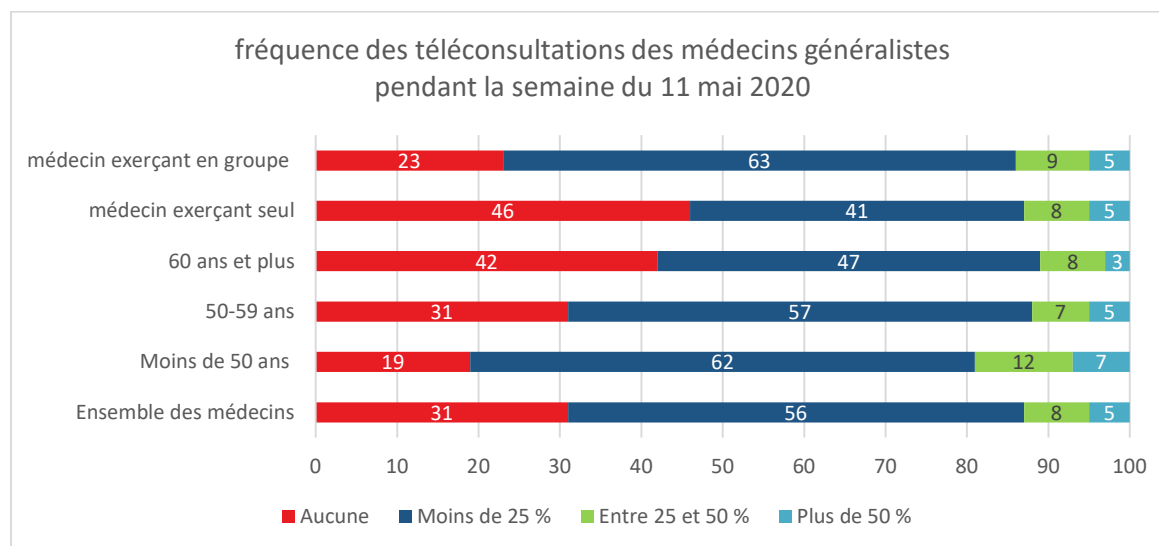
Les lois antitrust adoptées aux Etats-Unis en 1890 visaient à limiter les positions dominantes et la captation de rentes indues qui sont jugées non créatrices de richesses. Ces lois tout comme le droit de la concurrence de l'Union européenne apparaissent bien impuissantes face au rétrécissement de la concurrence. Afin de revivifier la concurrence, certains préconisent un durcissement de la législation relative aux fusions en interdisant celles purement préventives et non justifiées par de réelles considérations économiques. D'autres, demandent le démantèlement des entreprises en position dominante sur un ou plusieurs marchés. Une remise en cause du droit des brevets et de la propriété intellectuelle est également évoquée afin d'éviter l'instauration de barrières à l'entrée.

LE COIN DES GRAPHIQUES

La téléconsultation ne remplace pas le présentiel

Les trois quarts des médecins généralistes ont mis en place la téléconsultation depuis le début de l'épidémie de Covid-19, alors que moins de 5 % la pratiquaient auparavant. Au cours de la première semaine du déconfinement, 7 médecins sur 10 ont réalisé au moins une téléconsultation. Parmi eux, 1 sur 10 a déclaré avoir même réalisé plus de 25 % de ses consultations par ce biais.

L'utilisation de cet outil entraîne cependant certaines difficultés pour les médecins généralistes : plus de la moitié de ceux qui l'ont utilisé estiment que l'examen clinique en présentiel reste souvent ou systématiquement indispensable. Un peu moins de la moitié a souvent ou systématiquement rencontré des problèmes techniques. Les médecins sont partagés sur la satisfaction qu'ils retirent de la pratique de la médecine via la téléconsultation. Un peu moins de la moitié des médecins se disent moyennement satisfaits, mais un tiers d'entre eux en sont peu ou pas satisfaits et, à l'inverse, un quart d'entre eux en sont très ou tout à fait satisfaits. Dans les départements les plus touchés par l'épidémie, sans surprise, l'utilisation de la téléconsultation a été la plus fréquente et la satisfaction des médecins a été plutôt plus élevée que dans le reste de la France.

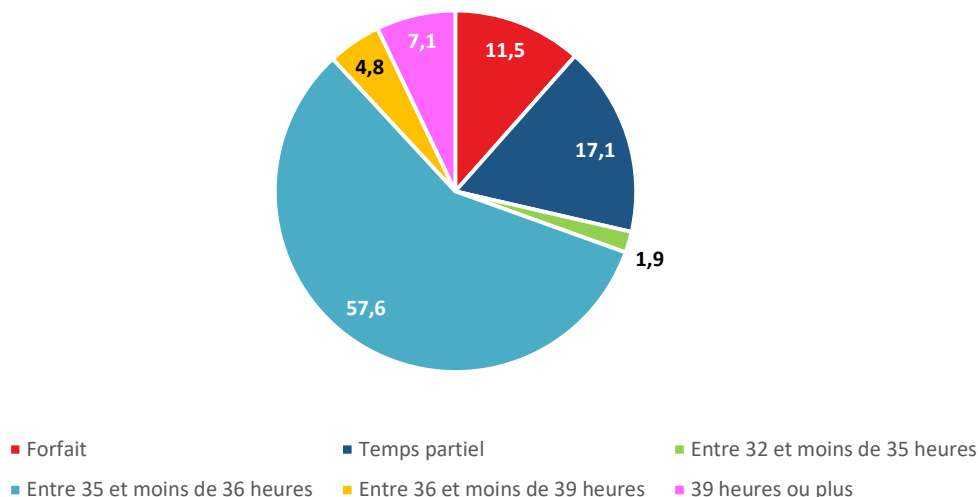


Cercle de l'Épargne – données DREES

Plus de quatre cinquièmes des salariés à temps complet

Fin juin 2020, 17,1 % des salariés du privé travaillent à temps partiel et 82,9 % à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus, hors agriculture et particuliers employeurs. Pour 13,8 % des salariés à temps complet, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures.

Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus selon la durée du travail au 2e trimestre 2020 en %



Cercle de l'Epargne – données INSEE

Les secteurs où la proportion de salariés à temps partiel est la plus élevée sont l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (36,7 %). Parmi les autres activités de services faisant appel à de nombreux salariés à temps partiel figurent les arts, les spectacles et le milieu associatif (32,5 %) ainsi que l'hébergement et la restauration (30,5 %).

Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont ceux des activités financières et d'assurance (30,5 %), ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (28,3 %), ceux de la fabrication de matériels de transports (28,1 %) et ceux de l'information et de la communication (27,7 %).

Au 30 juin 2020, 83,3 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 9,9 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus. Les durées moyennes de travail sont les plus élevées dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, des transports et entreposage et dans celui de la construction.

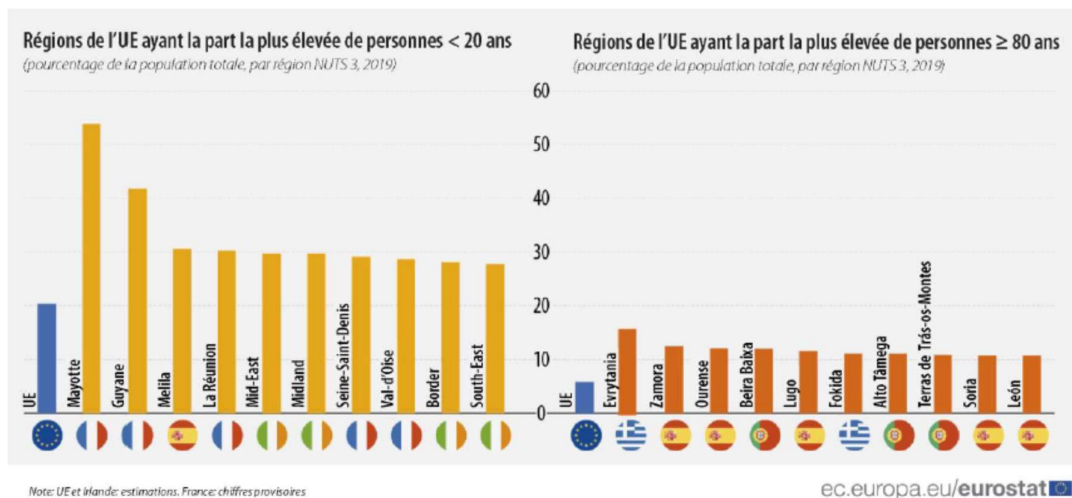
Au 2^e trimestre de l'année 2020 marqué par le confinement, la proportion des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) s'établit à 10,8 %. Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise, 13,9 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 8,5 % de ceux des entreprises de 500 salariés ou plus. Le recours aux contrats à durée déterminée varie également selon les secteurs d'activité. Ceux de la fabrication de matériel de transport et ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines emploient peu de CDD (respectivement 5,0 % et 5,5 %), alors que le secteur des autres activités de services compte jusqu'à 21,5 % de ses salariés en CDD.

Les contrastes démographiques de l'Union européenne

Si l'Union européenne connaît un vieillissement assez net depuis une dizaine d'années, la situation diffère d'une région à une autre. En 2019, un cinquième (20,4 %) de la population de l'Union était âgé de moins de 20 ans, 59,4 % étaient en âge de travailler (20-64 ans) et les 20,3 % restants étaient âgés de 65 ans ou plus. Les personnes très âgées (âgées de 80 ans ou plus) représentaient 5,8 % de la population totale. La France figure parmi les Etats ayant le plus de régions ayant une forte proportion de jeunes quand la Grèce est celui dont les régions se caractérisent par la forte proportion de personnes âgées.

La France place ainsi cinq régions parmi les dix régions ayant la plus forte proportion de personnes de moins de 20 ans selon la classification européenne (classification NUTS3). Quatre sont en Irlande et une en Espagne. Les deux régions ultrapériphériques françaises de Mayotte (53,8 % de la population totale a moins de 20 ans) et de la Guyane (41,8 %) figurent en tête. La Réunion, la Seine Saint Denis et la Val de Marne se placent également dans ce classement des dix régions les plus jeunes.

Cinq des 10 régions comptant les pourcentages les plus élevés de personnes très âgées (80 ans ou plus) étaient situées en Espagne, trois au Portugal et deux en Grèce. La proportion la plus élevée a été observée dans la région montagneuse grecque centrale d'Evrytania (16,1 % de la population totale), suivie par les deux régions du nord-ouest de l'Espagne Zamora (12,5 %) et Ourense (12,1 %).



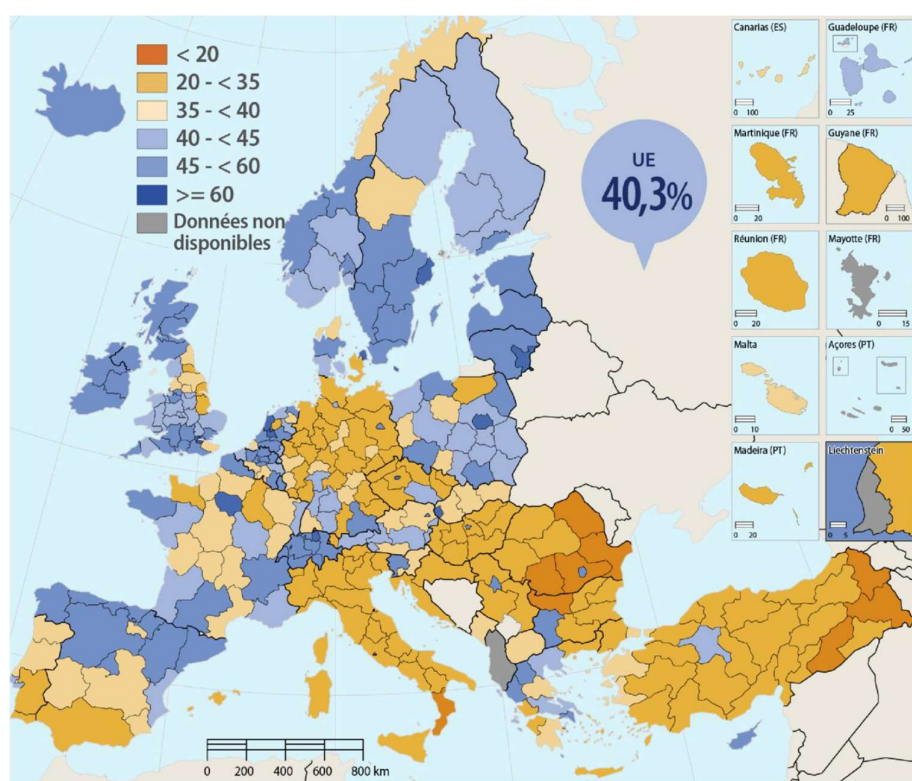
Lituanie, championne de l'enseignement supérieur

40,3 % des personnes âgées de 30 à 34 ans dans l'Union européenne avaient, en 2019, achevé des études supérieures, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de 40 % fixé dans la stratégie Europe 2020. Dans 101 des 237 régions NUTS2, cette proportion dépassait 40 %. Ce taux dépassait même 60 % dans neuf régions : les régions capitales de Sostinės regionas en Lituanie (70,4 %), Warszawski stołeczny en Pologne (69,2 %) et Hovedstaden au Danemark (64,2 %), suivies d'Utrecht aux Pays-Bas (64,1 %) et des régions capitales de Stockholm en Suède (63,4 %), Île-de-France en France (63,2 %), Noord-Holland aux Pays-Bas, Bratislavský kraj en Slovaquie (62,1 % chacune) et Praha en Tchéquie (60,9 %).

Dans la majorité des États membres, la région de la capitale enregistre la proportion la plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur, sauf en Belgique (où la part la plus élevée a été observée dans la région de Vlaams-Brabant, en Espagne (Païs Vasco), en Croatie (Jadranska Hrvatska), en Italie (Emilia-Romagna) et aux Pays-Bas (Utrecht).

La Roumanie place quatre de ses régions parmi les six ayant la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur la plus faible (inférieur à 20 %). Il s'agit du Nord-Est roumain (15,5 %), du Sud-Muntenia (16,3 %), du Sud-Est roumain (17,8%) et Sud-Vest Oltenia (18,6 %). Les deux autres régions se situent en Bulgarie, Severozapaden (17,1 %) et une en Italie, Calabre (19,9 %).

Diplômés de l'enseignement supérieur dans la tranche d'âge 30/34 ans en %



Limites administratives: © EuroGeographics © UN-FAO © Turkstat
Cartographie: Eurostat - IMAGE, 08/2020

ec.europa.eu/eurostat



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Lundi 28 septembre

La Commission européenne publiera pour l'Union européenne et la zone euro, les indicateurs avancés qui mesurent la confiance des consommateurs et la confiance dans l'industrie pour le mois de septembre.

Mardi 29 septembre

Publication par l'Insee de l'indicateur de confiance des ménages dans la situation économique pour le mois de septembre 2020.

Au **Japon**, il faudra suivre les résultats du **commerce en détail** et de la **production industrielle** du mois d'août.

Date du premier débat entre le président républicain **Donald Trump** et l'ancien vice-président démocrate **Joe Biden**.

Mercredi 30 septembre

Le taux de chômage en Allemagne pour le mois de septembre sera communiqué par l'Agence fédérale pour l'emploi.

Les commandes de construction et les mises en chantier en août au Japon seront communiquées.

Jeudi 1^{er} octobre

La balance commerciale française pour le mois d'août sera connue. La production industrielle française pour le mois d'août sera aussi dévoilée.

Eurostat communiquera **le taux de chômage dans l'Union européenne en août**.

Aux États-Unis, il faudra suivre les résultats des indices ISM Manufacturier, ISM Manufacturing Employment Index, ISM Manufacturing New Orders Index et ISM prix payés de septembre.

Au Japon, le PMI Manufacturier Nikkei pour le mois de juillet et le taux de chômage en août seront publiés.

Vendredi 2 octobre

L'Insee dévoilera **la situation mensuelle budgétaire de l'Etat pour le mois d'août**.

Estimation rapide par Eurostat de l'inflation dans la zone euro en septembre 2020.

La balance commerciale allemande pour le mois d'août sera connue.

Le déficit public italien pour le second trimestre sera publié.

Publication de la **variation du chômage en septembre en Espagne.**

Aux Etats-Unis, le taux de chômage en septembre aux Etats-Unis, l'indice ISM de New York de septembre et le décompte des forages pétroliers US Baker Hughes seront connus.

L'indice de confiance des consommateurs au Japon sera publié.

Lundi 5 octobre

Eurostat publiera les résultats des ventes au détail du mois d'août pour la zone euro.

L'indice Sentix relatif à la confiance des investisseurs dans la zone euro sera publié pour le mois d'octobre. En septembre, l'indice avait progressé pour le cinquième mois d'affilée mais demeurait à un niveau faible.

L'indice PMI des services et l'indice PMI Composite Markit d'août seront publiés pour la zone euro et les Etats-Unis.

Mardi 6 octobre

Réunion du Conseil Ecofin.

La production industrielle italienne pour le mois d'août sera connue.

Aux Etats-Unis, la balance commerciale pour le mois d'août et l'indice mensuel des ventes au détail Johnson Redbook seront publiés.

Mercredi 7 octobre

Les réserves officielles de change de la France en septembre 2020 seront connues.

Les indicateurs de la production industrielle en Allemagne et en Espagne pour le mois d'août seront dévoilés.

Publication **des minutes du Federal Open Market Committee (FOMC).**

Jeudi 8 octobre

En Allemagne, la balance commerciale d'août sera publiée.

Publication du **compte rendu de réunion de politique monétaire de la BCE.**

Les réserves de change de la Chine en septembre seront dévoilées. Le PMI des services Caixin pour le mois de septembre sera aussi donné.

Vendredi 9 octobre

La production industrielle et la balance commerciale totale au Royaume-Uni pour le mois d'août seront communiquées.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i> <i>En mars 2020</i>	1,3 -5,0	0,6 -2,3	0,3 -5,4	2,0 -4,1	1,2 -3,1
Inflation <i>En % - août 2020</i>	-0,2	-0,1	-0,5	-0,6	-0,2
Taux de chômage <i>En % - août 2020</i>	6,9	4,4	9,7	15,8	7,9
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Age légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2019</i>	55,7	45,4	48,7	41,9	47,1
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dettes publiques <i>En % du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB -Avril. 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Charles Citroën et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- ☐ **Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- ☐ **De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction : -----
Organisme : -----
Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----
Tél. : -----
E-mail :-----